

ACTE : DECISION DU MAIRE

DOMAINES :

**ACCESSIBILITE CHATEAU DE
FRANQUEVILLE
AE LOT 07 CARRELAGE**

N°17/2023

Le Maire de la commune de Bizanos,

Vu les Articles L.1311-1 et suivants (article 13 de la loi n°88-13 du 5 janvier 1988), L.2122-22.5°, L.2224-18-1, L2241-1 et L.2411-6 du code général des collectivités territoriales. –

Vu l'article 142 de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique

Vu la délibération n°03* du 4 juin 2020 donnant délégation au Maire en matière de signature de contrats et d'accords-cadres,

Vu le décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Considérant que la ville a engagé des travaux d'accessibilité du Château de Franqueville

Vu le décret n°2022-1683 du 28 décembre 2022 qui instaure une dispense de procédure de publicité et de mise en concurrence pour les marchés de travaux inférieurs à 100 000 € HT,

Considérant la proposition de l'entreprise BUSO,

DECIDE

Article 1er : De signer l'acte d'engagement pour la mise en accessibilité du Château de Franqueville pour un montant HT de 1560.15 €, 1872.18 TTC

Fait à Bizanos, le 21 février 2023

Le Maire,
Jean-Louis CALDERONI

